



Conseil économique et social

Distr. générale
13 janvier 2003
Français
Original: anglais

Commission de la population et du développement

Trente-sixième session

31 mars-4 avril 2003

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Suivi des programmes de population portant en particulier sur la population, l'éducation et le développement, 2003

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur le suivi des programmes de population a été préparé en réponse au programme de travail pluriannuel de caractère thématique et comportant des priorités de la Commission de la population et du développement, approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55, où l'éducation a été choisie comme thème spécial de la trente-sixième session de la Commission. Ce rapport met l'accent sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment en ce qui concerne l'éducation, la population et la santé en matière de procréation. Il n'a pas pour objet d'aborder dans le détail l'ensemble des politiques et programmes d'éducation.

* E/CN.9/2003/1.



Ce rapport met en lumière l'éducation en tant que droit de l'homme et facteur clef du développement durable, du fait de ses liens avec les facteurs démographiques, économiques, sanitaires et sociaux. Il en ressort que la réduction des taux de fécondité, morbidité et mortalité et l'autonomisation des femmes est largement favorisée par les progrès dans le domaine de l'éducation. Dans la ligne des objectifs du millénaire en matière de développement, l'éducation est reconnue comme un moyen de permettre aux individus de disposer des connaissances et compétences leur permettant de faire face à la complexité du monde d'aujourd'hui. L'alphabétisation et l'éducation de base sont considérées comme des instruments majeurs dans la construction d'une société cohérente et pacifique pour ce XXI^e siècle. Une attention

particulière est accordée à l'éducation des jeunes, en particulier les filles, et à son impact sur les familles, les communautés et la société. Parmi les vastes retombées sociales de l'éducation mentionnées dans le rapport, figurent l'augmentation du revenu familial, le mariage plus tardif, la réduction du taux de fécondité et celle des taux de mortalité infantile et maternelle, l'amélioration de l'alimentation et de la santé des enfants et des familles, la baisse du taux des décès liés aux naissances, l'augmentation des possibilités et des choix de vie pour les femmes et les hommes, l'amélioration de la protection contre le VIH/sida et le développement de la participation à la prise de décisions et au développement.

Parmi les principaux défis décrits dans le présent rapport, on peut citer la lutte contre l'analphabétisme, l'élimination des disparités entre les sexes et la réduction des écarts en matière de financement, d'information et de capacité à assurer une éducation de qualité à tous. Ces questions impliquent des réformes politiques, une action soutenue et un renforcement des partenariats plurisectoriels, en particulier dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. Les recommandations visant à améliorer l'apprentissage des élèves doivent mettre l'accent sur l'environnement matériel, l'enseignant, le programme, les matériels didactiques et les systèmes d'enseignement de substitution, ainsi que l'éducation permanente et l'éducation des adultes.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Cadres et mesures approuvées	2-10	4
III. Principaux problèmes et programmes	11-35	7
A. Éducation et questions intéressant les femmes	13-16	8
B. Éducation et santé de la procréation	17-21	10
C. Éducation et prévention du VIH	22-27	12
D. Éducation en matière de population	28-29	14
E. Éducation extrascolaire	30-31	16
F. Lutte contre l'analphabétisme	32-35	16
IV. Écarts dans l'éducation	36-41	18
A. Écart financier	36	18
B. Écart dans l'information	37	18
C. Écart de capacité	38-39	18
D. Écart entre les sexes	40-41	19
V. Plaidoyers et partenariats	42-46	19
VI. Conclusion	47-48	21

I. Introduction

1. Le présent rapport sur le suivi des programmes de population a été préparé en réponse au programme de travail pluriannuel de caractère thématique et comportant des priorités de la Commission de la population et du développement, approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55, où l'éducation a été choisie comme thème spécial de la trente-sixième session de la Commission. Ce rapport met l'accent sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier pour ce qui concerne l'éducation, la population et la santé en matière de procréation. Il ne prétend pas aborder dans le détail l'ensemble des politiques et programmes d'éducation.

« 11.2. L'éducation est un facteur clef du développement durable : considérée sous l'angle de ses rapports avec les facteurs démographiques, économiques et sociaux, elle constitue de même un facteur d'amélioration du bien-être. Elle permet par ailleurs à l'individu d'acquérir les connaissances essentielles pour permettre à quiconque de tirer son épingle du jeu dans le monde complexe d'aujourd'hui. Le progrès de l'éducation contribue largement à la baisse des taux de fécondité, de morbidité et de mortalité, à la promotion des femmes, au perfectionnement des compétences de la population active et à la promotion d'une démocratie politique. L'accès de tous à une éducation respectueuse des origines religieuses et culturelles des migrants facilite également l'intégration de ces derniers¹. »

II. Cadre et mesures approuvées

2. L'éducation est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Mais aujourd'hui encore, des millions d'individus sont privés de l'éducation de base et ne savent pas même que c'est un droit qu'ils peuvent revendiquer. Assurer un enseignement primaire pour tous est l'un des objectifs de développement du millénaire fixés par les Nations Unies et reconnus comme prioritaires dans les programmes internationaux et nationaux de développement.

3. La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994, a consacré un chapitre entier de son Programme d'action à l'éducation, reconnaissant la nécessité d'améliorer l'éducation de base en tant que condition préalable importante au développement rural et facteur de développement du bien-être, en raison de ses rapports avec les facteurs démographiques, économiques et sociaux. Ce fait a été réaffirmé en 1999, à l'occasion de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Le chapitre XI de ce programme¹ énonce que le progrès de l'éducation contribue largement à la baisse du taux de fécondité, de morbidité et de mortalité et à la promotion des femmes. Il précise également de façon spécifique dans ses principes d'action l'importance que revêt l'éducation, dans la mesure où elle influence les capacités de prise de décisions des individus où qu'ils se trouvent, et

joue un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de vie et la réduction des difficultés.

« *Principe 8*

Tout couple et tout individu a le droit fondamental de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leurs naissances². »

« *Principe 10*

Chacun a droit à l'éducation, laquelle doit viser à permettre le plein développement des ressources humaines, de la dignité et des possibilités de la personne humaine, notamment chez les femmes et les filles. L'éducation devrait être conçue de façon à renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris en ce qui concerne la population et le développement. Les responsables de l'éducation de l'enfant doivent être guidés par la recherche de l'intérêt supérieur de ce dernier, étant entendu que cette responsabilité incombe au premier chef aux parents². »

4. L'un des éléments clefs de la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action est que les gouvernements et la société civile, avec l'aide de la communauté internationale, devront dès que possible, et en tout cas avant 2015, atteindre l'objectif fixé par la Conférence, à savoir que l'enseignement primaire soit accessible à tous. En outre, les gouvernements devront éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et veiller à ce que, d'ici à 2010, les taux de scolarisation nets dans le primaire atteignent au moins 90 % pour les enfants des deux sexes, contre les 85 % estimés pour 2000. Des efforts particuliers devront être faits pour augmenter les taux de persévérance scolaire des filles dans l'enseignement primaire et secondaire (résolution S-21/2 de l'Assemblée générale, annexe, par. 34). Ceci implique également une sensibilisation des parents et des communautés à l'intérêt d'éduquer les enfants et les adolescents, qu'ils soient filles ou garçons, afin que ceux-ci puissent réaliser pleinement leur potentiel.

5. Quelques progrès ont été réalisés ces dernières décennies en direction d'un enseignement universel. Au cours des 30 dernières années, les pays qui, dans le cadre d'une approche intégrée du développement social, ont investi dans l'éducation et, en particulier, celle des filles, ont enregistré des résultats positifs. Un certain nombre d'éléments montrent que ces pays connaissent une croissance démographique plus lente, une croissance économique plus rapide et un niveau de cohésion sociale plus élevé. Toutefois, si le nombre d'individus ayant accès à l'enseignement primaire s'est accru, ça n'a pas été le cas dans l'enseignement secondaire. Des facteurs tels que le manque de volonté politique de placer l'éducation parmi les grandes priorités nationales, l'inadaptation des ressources et la médiocrité de la mise en oeuvre de programmes d'éducation de qualité, aident à comprendre la lenteur de la réalisation des objectifs éducatifs.

6. La mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et les mesures clefs qui se sont dégagées de l'examen quinquennal sont étroitement liées aux résultats et au suivi coordonné des

autres grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues dans les années 90. L'éducation s'est vu accorder l'importance qui lui revenait non seulement lors du Forum mondial sur l'éducation (1990-2000), le Sommet mondial pour les enfants (1990), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Conférence internationale sur l'éducation des adultes (1997), la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida (New York, 2001), la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants (New York, 2002) et le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002).

7. Le Cadre d'action de Dakar de 2002³ est une réaffirmation de la conception énoncée dans la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous adoptée à Jomtien en 1990⁴. Il exprime l'attachement collectif de la communauté internationale à poursuivre une vaste stratégie destinée à veiller à ce que les besoins d'apprentissage fondamentaux de chaque enfant, chaque jeune et chaque adulte soient satisfaits d'ici une génération et qu'il en aille de même à l'avenir. L'engagement pris à Dakar a été réaffirmé lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2) signée par 147 chefs d'État ou de gouvernement. L'éducation pour tous est parmi les objectifs du millénaire en matière de développement, un objectif fondamental aux termes duquel les 15 premières années de ce siècle seront consacrées à la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie. La Déclaration du Millénaire fixe 8 buts et 18 cibles en matière de développement, de suppression de la pauvreté et de protection de notre environnement commun. Le second objectif du millénaire en matière de développement est de parvenir à un enseignement primaire universel – garantissant à tous les garçons et les filles une scolarisation primaire complète d'ici à 2015. Actuellement, un tiers des enfants des pays en développement effectuent moins de cinq années de scolarisation, le risque de se voir refuser l'enseignement étant plus important pour les filles que pour les garçons.

8. En 2002, on comptait 861 millions d'adultes non alphabètes et plus de 113 millions d'enfants non scolarisés. Le groupe le plus touché par l'analphabétisation est celui des femmes; elles peuvent en effet représenter jusqu'à deux tiers des adultes analphabètes. Pour s'attaquer à ce problème, l'Assemblée générale a, le 19 décembre 2001, décidé d'instaurer une Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation qui se déroulera de 2003 à 2012 (résolution 56/116). Cette décennie est l'expression directe de la volonté de la communauté internationale de traiter le problème de l'alphabétisation et de souligner son importance, en tant qu'instrument majeur de l'instauration d'une société cohérente et pacifique pour le XXIe siècle. Les Nations Unies ont choisi l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour diriger la mise en oeuvre de cette décennie. En étroite collaboration avec les partenaires de l'éducation pour tous, les institutions de l'Organisation des Nations Unies se sont regroupées pour résoudre le problème du fossé de l'alphabétisation dans le monde – entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas les technologies de l'information, et entre ceux qui souhaitent tirer parti de la mondialisation et ceux qui en sont exclus.

9. Une attention particulière est accordée à l'éducation des filles, laquelle se trouve en bonne place dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes. Treize entités des Nations Unies collaborent au soutien apporté à l'Initiative mondiale en faveur de l'éducation des filles lancée par le Secrétaire général lors du Forum mondial sur l'éducation, en avril 2000. Cette initiative des Nations Unies est une initiative décennale visant à aider les gouvernements à satisfaire à leurs engagements de combler l'écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation. Il s'agit, dans ce cadre, de mener une campagne mondiale, de constituer des partenariats et de mettre en oeuvre des programmes. Le Fonds des Nations pour les activités en matière de population (FNUAP) apporte son soutien à l'objectif global de cette initiative dans le cadre de son action en faveur de l'élimination de la discrimination sexuelle et des disparités entre les sexes dans les systèmes d'enseignement. Une réponse coordonnée de la part du système des Nations Unies permettra de garantir le succès de cette initiative en faveur de l'éducation des filles, mais également d'autres lancées dans ce domaine. Toutefois, d'importantes difficultés persistent. La poursuite et l'achèvement des études doivent constituer pour tous des objectifs fondamentaux. Augmenter simplement la scolarisation ne suffit pas, les élèves devront poursuivre jusqu'au bout un certain nombre d'années d'éducation de qualité avant que des changements mesurables puissent se produire.

10. De nombreuses institutions des Nations Unies contribuent aux objectifs de l'éducation pour tous par le biais d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique directe aux pays dans leurs efforts éducatifs divers. Ainsi, par exemple, de nombreuses instances spécialisées et commissions régionales des Nations Unies participent à la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation informelle dans des domaines tels que, notamment, l'hygiène et la nutrition, l'éducation, la vulgarisation agricole, la formation professionnelle, la prévention de la toxicomanie et l'éducation en faveur de l'environnement. Signes de l'importance attachée à l'élimination du travail des enfants, des organismes tels que l'OIT, l'UNICEF et l'UNESCO collaborent à la mobilisation des enseignants, des éducateurs et de leurs organisations dans la lutte contre le travail des enfants et la promotion de l'éducation en tant que stratégie d'élimination de cette pratique. Les prêts de la Banque mondiale en faveur de l'éducation de base ont évolué dans leur contenu et leurs orientations pour accorder maintenant plus d'importance à l'amélioration du niveau d'apprentissage des enfants et au renforcement de la qualité de l'enseignement. L'OMS assure le rôle de chef de file lorsqu'il s'agit de fixer des normes en matière de bonne santé et de les relier à un enseignement de qualité. Quant à l'UNICEF, il apporte un soutien important dans le domaine de l'éducation préscolaire.

III. Principaux problèmes et programmes

11. L'éducation, pièce maîtresse de nombreuses stratégies de développement, joue un rôle essentiel, dans la mesure où elle appuie et renforce les programmes et services de développement et assure leur viabilité. Au début des années 70, l'éducation en matière de population et de vie familiale a été incorporée à de nombreux programmes scolaires dont elle est devenue un élément important, dans une large mesure avec un appui du FNUAP. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, l'éducation en matière de population met davantage l'accent sur la santé, s'agissant en particulier de la procréation. La qualité de l'enseignement de base s'est améliorée grâce à l'introduction de programmes d'enseignement mieux adaptés, à la réforme des programmes existants et à

l'organisation de stages de formation visant à mettre au point des stratégies d'enseignement plus efficaces ainsi que des programmes d'enseignement et du matériel didactique sensibles aux comportements sexistes. Des campagnes de sensibilisation efficaces ont permis d'inscrire en bonne place l'éducation des femmes et des filles dans les plans d'action nationaux et internationaux, de faire reconnaître l'importance des liens qui existent entre santé et enseignement de base et de faire en sorte que ces questions reçoivent l'attention voulue dans les politiques et programmes de population et de développement. L'appui au programme comprend aussi des programmes d'alphabétisation de base dans le cadre des programmes de santé et d'autres programmes, la production de supports d'alphabétisation et la formation d'enseignants au niveau local, la sensibilisation des médias et la coordination intersectorielle.

12. L'enseignement de base (lecture, écriture, calcul et compétences nécessaires à la vie courante) présente maints avantages pour la société : augmentation des revenus de la famille, élévation de l'âge du mariage, baisse de la fécondité et de la mortalité infantile et maternelle, amélioration de l'alimentation et de l'état de santé des enfants et des familles, baisse de la mortalité périnatale, élargissement des possibilités et des choix de vie pour les hommes comme pour les femmes, meilleures chances de se protéger contre le VIH/sida, et plus grande participation, notamment des femmes, à la vie politique et à la prise de décisions économiques. En l'absence de traitement curatif pour le sida, l'éducation reste la meilleure défense contre la pandémie. L'éducation permet aux adolescents et aux jeunes d'obtenir les informations et les compétences nécessaires pour rester en bonne santé et être capables, une fois adultes, de prendre leurs décisions en connaissance de cause et, s'agissant des femmes, de faire valoir leur droit à l'égalité et à l'équité.

A. Éducation et questions intéressant les femmes

13. La riche diversité des cultures du monde s'exprime de multiples façons et, notamment, dans la manière dont les relations entre hommes et femmes et la procréation sont perçues et dont les règles de comportement sont transmises d'une génération à l'autre. L'éducation en matière de procréation doit tenir compte de ces importantes différences culturelles, la diversité imposant une certaine souplesse dans les méthodes d'enseignement. Il n'existe pas de programme d'éducation en matière de population et de vie familiale qui soit applicable à toutes les sociétés, en particulier lorsqu'il s'agit de santé de la procréation. Le système éducatif de chaque pays étant enraciné dans la culture nationale, l'élaboration de programmes, la production de matériel didactique et la formation des enseignants doivent s'appuyer sur une analyse socioculturelle des questions ayant trait aux femmes et à la santé. Il sera parfois nécessaire de remettre en question certaines méthodes traditionnelles et d'en concevoir de nouvelles. Cette démarche est même indispensable si les pratiques traditionnelles portent atteinte à la santé, ce qui est encore le cas de bon nombre d'entre elles. Toutefois, pour que les éducateurs soient en mesure de choisir en connaissance de cause ce qu'ils doivent faire figurer dans les programmes, certaines précautions doivent être prises dès le stade de la conception des activités d'enseignement. Il faut donc entreprendre des analyses socioculturelles en vue d'identifier et de comprendre la mesure dans laquelle ces pratiques influent sur l'éducation. Une fois les problèmes recensés, il peut être nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation et de formation pour favoriser l'établissement d'un

consensus sur la méthode d'enseignement et d'apprentissage appropriée. D'autres analyses peuvent s'avérer nécessaires si l'on veut dispenser aux jeunes et au reste de la population une éducation en matière de population et de santé de la procréation en utilisant des méthodes à la fois efficaces et culturellement acceptables. Les activités d'enseignement soutenues par les organismes des Nations Unies doivent dûment respecter la diversité culturelle des pays desservis. En s'appuyant sur des études socioculturelles et autres, les organismes du système veillent à ce que les méthodes d'enseignement et les programmes adoptés par les pays et bénéficiant d'une aide internationale soient adaptés à la culture du public cible, de sorte que les activités soient acceptées tant par les enseignants que par les élèves, et soient donc plus efficaces.

14. L'éducation joue un rôle important pour tous, mais plus particulièrement pour les filles. Elle leur permet en effet de maîtriser de nombreux aspects de leur existence. Les filles éduquées se marient généralement plus tard, ont moins d'enfants et ont une famille en meilleure santé. Les femmes instruites connaissent l'importance des soins de santé et savent où aller ou à qui s'adresser pour se faire soigner et faire soigner leurs enfants. L'éducation aide les filles à connaître leurs droits et leur donne une confiance en elles suffisante pour qu'elles les fassent valoir. Pour toutes ces raisons, qui ont un effet de synergie, il est généralement admis que les ressources consacrées à l'éducation des filles constituent le meilleur placement possible si l'on veut améliorer leurs conditions de vie et leur santé. L'initiative spéciale des Nations Unies sur l'éducation des filles met l'accent sur cet aspect. L'éducation en matière de santé de la procréation peut sauver la vie de nombreuses femmes, et l'instruction des femmes a une incidence directe sur le taux de survie des enfants. Les femmes instruites font généralement vacciner leurs enfants, font plus attention à la nutrition et à l'hygiène et connaissent mieux les précautions à prendre. La mortalité maternelle est aussi plus faible chez celles-ci. La connaissance et l'utilisation des méthodes contraceptives est directement liée à l'éducation des femmes. Plus les femmes sont instruites, plus tôt elles commencent à les utiliser.

15. La plupart des programmes de soutien à l'éducation des filles ont les objectifs spécifiques suivants : 1) accorder un rang de priorité élevé à l'éducation des filles et des femmes dans les programmes d'action nationaux et internationaux; 2) contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement de base grâce à l'adoption de programmes mieux adaptés, à la promotion de réformes et à des méthodes d'enseignement faisant une plus large place aux problèmes des femmes; 3) promouvoir l'équité et l'égalité entre hommes et femmes en éliminant les comportements et pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, en améliorant l'accès des filles aux soins de santé, en leur inculquant des notions de nutrition et en leur offrant de meilleures perspectives d'avenir; et 4) assurer, le plus tôt possible, l'accès le plus large possible des filles et des femmes à l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'à l'enseignement professionnel et technique, en faisant un effort spécial pour réduire le nombre de filles quittant l'école tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire.

16. On a tendance à croire qu'à l'adolescence, les garçons ont plus facilement accès à l'éducation et à la formation professionnelle que les filles. S'il est vrai que c'est souvent le cas, il existe des pays, notamment en Amérique latine et en Europe de l'est, où le nombre de garçons quittant l'école est supérieur au nombre de filles et où il faut donc encourager les garçons à poursuivre leurs études. En fait, les jeunes gens ne sont pas une population homogène en termes d'éducation, de croissance et

d'intégration sociale. Il est impératif de sensibiliser les garçons aux questions relatives à la santé de la procréation et de leur dispenser un enseignement dans ce domaine si l'on veut réaliser l'équité entre hommes et femmes, et il faut le faire d'une manière qui soit efficace et culturellement acceptable. S'agissant en particulier de la santé de la procréation, la participation des hommes et leur responsabilisation sont liées à la démarginalisation des femmes. Le VIH/sida rend plus urgents encore les efforts actuellement déployés pour donner aux hommes une éducation en matière de santé de la procréation. C'est pourquoi, dans de nombreux pays, cette formation figure en bonne place dans les programmes de préparation militaire. Au Paraguay et en Équateur, par exemple, le FNUAP a financé l'intégration de services de santé de la procréation et d'activités de sensibilisation à ces questions dans les programmes d'enseignement des écoles militaires et dans les systèmes de santé de l'armée.

« Par. 7.37 : Il faudra encourager, avec l'appui et les conseils des parents et conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, une éducation et des services intégrés relatifs à la sexualité à l'intention des jeunes, qui les sensibilisent à leurs responsabilités d'hommes en ce qui concerne leur santé sexuelle et leur fécondité et qui les aident à assumer ces responsabilités. Ces actions éducatives devraient commencer dans la famille, la communauté et en milieu scolaire à l'âge voulu, mais aussi viser la population adulte, en particulier masculine, par des programmes éducatifs extrascolaires et toute une gamme de mesures prises au niveau de la communauté locale¹. »

B. Éducation et santé de la procréation

17. Les liens entre l'éducation et la santé de la procréation sont évidents. Les mères instruites ont tendance à mieux surveiller leur santé et celle des membres de leur famille. Dans le domaine de la santé maternelle et infantile, l'éducation des femmes est importante tant pour prévenir que pour guérir, grâce notamment aux vaccinations et à une meilleure nutrition de la mère et de l'enfant. En outre, il est possible de promouvoir d'autres actions que celles relevant du secteur de la santé lors des visites à un dispensaire. Dans le domaine de la santé de la procréation, l'éducation permet aux femmes de prendre des décisions plus judicieuses concernant leur fécondité, de mieux s'occuper de leurs enfants, d'obtenir des soins obstétriques de qualité et de veiller au bien-être général de leur famille. L'accès à des services et à des soins de santé en dehors de structures médicales nécessite l'établissement de liens entre enseignants et prestataires de soins, particulièrement au niveau des communautés, et un meilleur accès des familles, des communautés, des écoles, des églises, etc., aux services d'information en la matière. Le rôle des organisations communautaires et des organisations non gouvernementales qui fournissent une aide dans le domaine de la santé et de l'éducation doit être reconnu et encouragé. La qualité des soins médicaux dépend dans une large mesure de la compétence des prestataires de soins. L'éducation permettra de garantir l'existence de médecins, d'infirmiers et d'autres prestataires formés et qualifiés. Les questions d'éducation en matière de santé devraient occuper une place appropriée dans les programmes d'enseignement de la médecine.

18. L'éducation est un important instrument de changement social car elle permet à chacun d'acquérir de nouvelles valeurs et de modifier ses relations avec autrui. L'éducation est la variable qui contribue le plus à l'accroissement continu de la demande en matière de services de santé génésique, tout en exerçant une influence déterminante sur le comportement en matière de procréation. Actuellement, plus de 350 millions de femmes n'ont pas accès à des méthodes contraceptives sûres. Au moins 120 millions de femmes souhaitent utiliser de telles méthodes mais ne disposent d'aucune information sur les services disponibles. Pour jouir d'une meilleure santé, les femmes doivent pouvoir exercer leur droit à décider librement et de façon responsable du nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir et de l'espacement de leurs grossesses. Et, pour exercer ce droit, les femmes comme les hommes doit recevoir une éducation en matière de la santé de la procréation.

19. Faute de recevoir une éducation en matière de santé de la procréation, les adolescentes et les jeunes femmes sont quotidiennement exposées à des risques tels que les grossesses non désirées, les avortements non médicalisés, les abus sexuels et l'infection par le VIH/sida ainsi que d'autres infections sexuellement transmissibles. Les femmes qui vivent dans la pauvreté ou dont la situation socioéconomique est précaire sont encore plus vulnérables et ont encore moins accès à l'éducation en matière de santé de la procréation. Toutefois, certaines initiatives concluantes dans ce domaine méritent d'être signalées. Ainsi, dans les pays arabes, les scouts et les guides reçoivent une formation en matière de santé de la procréation dans le cadre d'un programme exécuté par des organisations non gouvernementales régionales et nationales. Les responsables de groupes préconisent l'organisation d'activités de promotion, d'information et d'éducation qui tiennent compte des problèmes des femmes et des aspects culturels. De nombreux pays ont recours à la transmission de connaissances entre jeunes et adolescents en tant qu'instrument efficace de formation en matière de santé de la procréation.

« 4.21. Les gouvernements devraient veiller à l'application rigoureuse des lois sur le mariage pour garantir qu'aucun mariage ne sera célébré sans le libre et plein consentement des futurs époux. Ils devraient aussi veiller à l'application rigoureuse des lois fixant l'âge minimum du consentement au mariage et l'âge de nubilité et, si nécessaire, relever celui-ci. Les gouvernements et les organisations non gouvernementales devraient s'efforcer de créer dans l'opinion un mouvement favorable à l'application des lois fixant l'âge de nubilité, notamment en proposant la possibilité de poursuivre des études ou de travailler¹. »

20. Les besoins en matière d'éducation des adolescentes mariées posent des problèmes particuliers, leurs conditions de vie ayant à pâtir du manque d'accès aux services de santé et d'éducation. Le mariage avant 18 ans est un autre obstacle puissant à l'éducation. Il constitue également une menace pour la santé de la procréation. Le mariage précoce entraîne souvent une grossesse précoce, qui fait courir des risques à la mère comme à l'enfant. Physiquement, mentalement et émotionnellement, les adolescentes ne sont pas prêtes à avoir des enfants. Bien que les risques en soient parfaitement connus, cette pratique persiste. Les parents prenant les décisions pour leurs filles concernant l'éducation et l'âge du mariage, il est donc important de sensibiliser et d'informer les parents en priorité. Le taux de

fécondité des adolescentes est étroitement corrélé à de forts taux d'abandon scolaire et de chômage et à de faibles taux d'accès aux services sociaux de base, y compris aux services en matière de santé de la procréation. Ces facteurs contribuent à la hausse des taux de maladies sexuellement transmissibles, notamment celui du VIH/sida. Les taux de fécondité des adolescentes sont particulièrement élevés dans les pays pour lesquels la pauvreté constitue un problème majeur. C'est également dans ces pays défavorisés que d'importantes disparités entre les sexes désavantagent encore plus avant les adolescentes.

21. L'éducation des filles et l'amélioration de leurs possibilités d'emploi peuvent aussi contribuer à l'augmentation du nombre de professionnels éduqués et à la représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans les professions de santé et autres. Non seulement la femme joue un rôle de premier plan dans la vie familiale, mais elle peut aussi plaider en faveur de la santé et de l'évolution des comportements au sein de sa propre communauté. Éduquer une femme, c'est éduquer la famille et la nation toute entière. À titre collectif, les médecins peuvent recommander des politiques et des programmes sanitaires axés sur les besoins des jeunes et tenant compte des sexospécificités. À titre individuel, les professionnels de la santé peuvent aider les associations qui sont actives dans ce domaine. En tant que praticiens, les médecins peuvent aider à améliorer la qualité des soins médicaux, en accordant toute l'attention voulue à l'éducation et aux conseils en matière de santé.

C. Éducation et prévention du VIH

22. L'éducation a un rôle primordial à jouer à la fois dans la prévention du VIH/sida et dans l'atténuation de ses conséquences pour les malades, les familles, les communautés et la société dans son ensemble. On a beaucoup appris sur l'importance que revêtent l'éducation des jeunes en matière de santé de la procréation dès le plus jeune âge et leur initiation à toutes les connaissances voulues sur la vie dans l'atténuation de leur vulnérabilité face à l'infection par le VIH. On sait très bien que les jeunes qui ont eu accès à l'information, aux conseils et aux services sont plus enclins à différer le début de leur activité sexuelle et à opter pour des pratiques saines, ce qui réduit leur risque d'infection par le VIH ou de grossesse non souhaitée. Malgré cela, nombre de parents, mais aussi de dirigeants politiques, d'autorités religieuses et de notables locaux du monde entier continuent de s'opposer à cette idée, exposant ainsi davantage les catégories les plus jeunes de leur population à l'infection par le VIH. Il apparaît donc indispensable de mener sans relâche une action de sensibilisation et de plaider en faveur du dialogue et du partenariat entre les différents intéressés.

23. Le VIH/sida anéantit les acquis du développement accumulés sur plusieurs dizaines d'années, en aggravant la pauvreté et en sapant les fondements mêmes du progrès et de la sécurité. Par la menace qu'il fait peser sur le bien-être des générations à venir, le problème du VIH/sida est passé du statut de problème de santé publique à celui de problème économique, social et de développement à l'échelle planétaire. L'épidémie exige une réponse s'attaquant à la maladie sur tous les fronts. Le moyen de prévention du VIH le plus rentable réside peut-être dans une bonne éducation de base prévoyant une information sur la prévention du VIH.

24. Les conséquences de l'épidémie sur le fonctionnement des écoles et du système d'enseignement sont particulièrement graves. Le VIH/sida limite l'accès à

l'éducation du fait qu'il réduit le nombre d'enseignants capables d'assumer leurs fonctions, et de par les conséquences qu'il entraîne pour les autres composantes du système d'enseignement. L'épidémie limite aussi la demande d'éducation, les enfants étant retirés de l'école en raison de la hausse des dépenses au foyer pour les soins à apporter aux membres de la famille atteints. La pandémie de VIH/sida a tué 25 millions de personnes, et 40 autres millions sont contaminés. Le VIH/sida a vidé les classes de leurs professeurs et a entraîné un fort taux d'absentéisme chez les élèves. Dans tous les pays durement touchés par l'épidémie, le décès d'enseignants anéantit les systèmes d'enseignement qui sont, pour la plupart, insuffisamment développés ou financés et qui n'ont donc guère les moyens de faire face à de nouveaux problèmes. Dans certains pays, le nombre d'enseignants décédés chaque année à la suite du VIH/sida dépasse celui des nouvelles recrues. Les parents contaminés et malades ne sont pas en mesure de subvenir correctement aux besoins de leurs enfants, et bon nombre d'entre eux ne peuvent plus payer les frais de scolarité et imposent à leurs enfants de rester à la maison pour s'occuper du foyer au lieu d'aller à l'école. L'Afrique à elle seule compte 13 millions d'orphelins du sida, dont la plupart sont obligés d'interrompre leur scolarité, alors que l'école est précisément l'une des meilleures sources d'information sur la prévention du VIH/sida. Bon nombre de pays, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, doivent faire simultanément face aux deux problèmes que sont l'épidémie de VIH/sida et les conflits armés, dont les conséquences pour le système d'enseignement sont énormes et risquent d'accroître considérablement le coût du secteur de l'éducation.

25. Pour les filles en particulier, l'éducation est en soi un instrument de protection contre le VIH, du fait qu'elle limite leur vulnérabilité et les risques qu'elles encourent en leur offrant accès à l'information et aux connaissances, en renforçant la participation et la confiance des jeunes, en leur permettant de consulter des adultes en qui ils ont confiance et en rehaussant leur niveau d'instruction. Des programmes de prévention du VIH/sida correctement exécutés peuvent limiter les risques de contamination, notamment en retardant l'âge du premier rapport sexuel, en généralisant l'utilisation du préservatif, en limitant le nombre de partenaires ou encore en prônant le traitement précoce des maladies sexuellement transmissibles. Les écoles et les universités doivent offrir un cadre sûr dans lequel l'enseignement et les connaissances peuvent être dispensés à l'abri de toute menace de violence, brimade ou sévices sexuels. L'existence de codes de conduite et de méthodes clairement énoncés peut s'avérer utile pour protéger enseignants et étudiants contre tout acte illégal ou non professionnel.

26. Pour atténuer les conséquences du VIH/sida sur le secteur de l'éducation, il faut mener une action concertée sur différents fronts. Les systèmes d'enseignement devraient en jouer le rôle moteur en s'associant aux autres secteurs (économie, santé, finance, agriculture, emploi et développement social) pour atténuer les répercussions sociales et économiques de l'épidémie. En outre, on ne peut dissocier l'action menée sur le plan national de la nécessité de traiter de problèmes plus vastes tels que l'allègement de la dette, la lutte contre la pauvreté et le développement durable. Parmi les actions qu'il faut mener en priorité, on peut citer les suivantes : a) mettre en oeuvre les plans nationaux sur l'Éducation pour tous et en assurer le suivi, dans la perspective du VIH/sida et de ses répercussions éventuelles sur les systèmes d'enseignement; b) instaurer une coopération intersectorielle et interinstitutions en vue d'évaluer les besoins et de prévoir, gérer et

suivre la mise en oeuvre des programmes; c) mobiliser les ressources et renforcer les capacités permettant de faciliter la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous et de préserver les fonctions essentielles de l'éducation à d'autres niveaux. Quel que soit le taux de contamination des pays, il importe qu'ils intègrent la question du VIH/sida dans leurs programmes éducatifs nationaux de façon à garantir la préparation à long terme de leurs jeunes citoyens. Il peut s'agir d'élaborer des politiques et programmes visant à renforcer la capacité des secteurs éducatifs concernés à offrir des activités de prévention du VIH, de mettre au point un programme sur le VIH/sida destiné à être intégré aux programmes scolaires généraux et aux programmes d'enseignement professionnel non scolaires, ou encore d'élaborer des programmes de formation sur cette question destinés aux futurs enseignants ou aux enseignants en activité.

27. Les coparrains d'ONUSIDA préconisent l'inscription des stratégies en matière de VIH/sida sur la liste des priorités dans le domaine de la santé de la procréation, et leur intégration dans les politiques en matière de santé et de développement social. Les stratégies de plaidoyer s'attachent à infléchir les politiques, à mettre en place des partenariats, à mobiliser des ressources et à susciter des comportements moins risqués, en particulier chez les jeunes. Au Cameroun, une bande dessinée visant à sensibiliser les jeunes à la prévention du VIH/sida a été publiée avec le soutien du FNUAP. En Chine, des enseignants et des administrateurs d'écoles de 15 cantons ont participé à des séminaires de plaidoyer consacrés à la prévention du VIH/sida et aux autres questions relatives à la santé de la procréation. En Amérique latine, un réseau a lancé dans plusieurs pays des stratégies d'éducation novatrices portant sur la prévention du VIH/sida, la grossesse et les sévices sexuels et favorisant le traitement équitable des deux sexes et la participation des populations locales. Des jeunes russophones ont assisté à des représentations théâtrales et ont pris part à des ateliers de suivi consacrés aux rôles dévolus aux femmes et aux hommes, à la santé de la procréation et à la consommation de drogues.

D. Éducation en matière de population

« 11.24. Pour les adolescents en particulier, l'éducation à dispenser en fonction de l'âge sur les questions envisagées dans le présent programme d'action doit commencer au foyer et dans la collectivité et se poursuivre à travers tous les degrés et filières de l'enseignement scolaire et extrascolaire, compte tenu des droits et responsabilités des parents et des besoins des adolescents. Lorsque ce type d'éducation existe déjà, les programmes et matériels d'enseignement devraient être revus, actualisés et élargis en vue d'assurer un traitement adéquat des importantes questions liées à la population et pour contrecarrer les mythes et les idées fausses s'y rapportant. Lorsque ledit type d'éducation n'existe pas, des programmes et matériels d'enseignement appropriés doivent être mis au point¹. »

28. Traditionnellement, l'éducation en matière de population tirait sa substance de sources aussi diverses que les statistiques, les études sociales, la culture et l'environnement, et elle englobait ce que l'on a coutume d'appeler l'éducation familiale. Depuis la Conférence internationale sur la population et le

développement, l'accent a été davantage mis sur l'éducation en matière de santé de la procréation. Le contenu exact varie selon les cultures et les situations propres à chaque population. Dans bon nombre de programmes de pays, le lien entre l'éducation en matière de population et l'éducation familiale est privilégié du fait que la famille représente, dans ces pays, la cellule de base de la société, et que la notion de « vie de famille » y est fortement assimilée à celle de grand public. L'éducation en matière de population enseigne aux jeunes et aux adultes les notions liées à la croissance et à la répartition de la population, et elle leur montre comment l'évolution de la population les touche et quelles sont les répercussions pour la population des comportements en matière de procréation, des décisions prises au niveau familial et des autres choix personnels. Par l'éducation en matière de population, les jeunes peuvent acquérir des connaissances et des comportements qui leur permettent de cerner les problèmes et de prendre des décisions judicieuses sur le plan personnel et efficaces sur le plan social. En Thaïlande, une initiative a permis d'aborder les questions de population sous un angle entièrement nouveau prenant en compte les besoins et les intérêts des jeunes. En rattachant les questions relatives à la population à certaines dimensions de la vie qui touchent directement les jeunes (revenus et environnement, par exemple), elle leur a donné une perspective différente d'un sujet qu'ils considéraient jusqu'alors comme dépassé. Les jeunes n'en ont éprouvé qu'un plus grand intérêt pour leur propre prise en main et la promotion de leur génération.

« 7.32. L'information, l'éducation et les activités de conseil axées sur un comportement sexuel responsable et une prévention efficace des maladies sexuellement transmissibles et notamment de la contamination par le VIH devront faire partie intégrante de tous les services de santé en matière de reproduction et de sexualité¹. »

29. Certains pays ont tenté d'adapter le contenu de l'éducation en matière de population à des besoins particuliers naissants, en intégrant les questions telles que la condition féminine, les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida dans les programmes scolaires. Outre les interventions visant les étudiants à l'école, de nombreuses interventions éducationnelles s'adressent aux adolescents et aux jeunes qui ne fréquentent pas l'école, mais aussi aux parents, aux autorités religieuses, aux responsables des politiques, et aux enseignants et administrateurs. Dans les pays comme le Sénégal, par exemple, où l'éducation en matière de population n'avait pas fait de progrès spectaculaires, le FNUAP a appuyé l'essai d'extension aux écoles coraniques du programme d'éducation en matière de population déjà exécuté dans les écoles publiques. Cette mesure a été mise en place après concertation intensive avec les autorités religieuses islamiques afin d'obtenir leur aval. Des initiatives analogues ont été menées en Azerbaïdjan, où le Ministère de l'éducation a introduit l'éducation en matière de population dans les programmes scolaires en vue de promouvoir les pratiques sûres en matière de santé de la procréation chez les jeunes et de sensibiliser le public à ces questions. Quatorze établissements d'enseignement secondaire ont participé à l'opération, et 150 enseignants ont été formés, l'objectif étant de toucher 130 000 élèves par le lancement du programme d'éducation sur la vie familiale dans 3 087 établissements.

E. Éducation extrascolaire

30. Par éducation, on entend l'enseignement et l'apprentissage requis pour inculquer les comportements, les valeurs et les compétences qui façonnent la vie personnelle et sociale. Elle comprend notamment l'éducation de base, la transmission de l'information entre membres d'un même groupe, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, les programmes d'alphabétisation ou de formation professionnelle et les programmes de vulgarisation. Comme dans le cadre scolaire, l'éducation extrascolaire est axée sur la santé de la procréation, la population et l'égalité des sexes. L'éducation entre membres d'un même groupe et l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle viennent compléter les autres modes d'éducation, qu'ils soient scolaires ou extrascolaires. Bon nombre d'organismes des Nations Unies prennent part aux activités menées conjointement avec les associations religieuses et les associations civiques, qui visent à former les dirigeants et les instructeurs et à mettre au point les supports pédagogiques. Ces activités consistent, notamment, à encourager les parents à assumer leurs responsabilités et à promouvoir l'égalité des sexes, une vie familiale saine et la prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles.

31. Il est de plus en plus admis et il apparaît de plus en plus manifestement évident que, s'ils développent des compétences psychosociales et interpersonnelles tout au long des premières périodes de leur vie (petite enfance, enfance, adolescence et début de l'âge adulte), les jeunes gens peuvent être mieux protégés des risques pour leur santé, ils peuvent acquérir la capacité d'adopter des comportements constructifs et ils sont prêts à entretenir des relations salutaires. Les initiatives prises dans ce sens devraient s'attacher à développer les aptitudes à la vie quotidienne, à savoir les aptitudes à communiquer, à prendre des décisions et à résoudre des problèmes, à composer et à gérer sa vie personnelle. Depuis longtemps déjà, cette démarche soucieuse de la préparation à la vie active a la faveur des éducateurs en matière de population, en particulier dans le domaine de la santé de la procréation.

F. Lutte contre l'analphabétisme

« 11.6 L'élimination de l'analphabétisme est l'une des conditions essentielles du développement humain¹... »

32. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, demande instamment que l'on redouble d'efforts pour combler le fossé en matière d'éducation, qu'il qualifie « d'inégalité première à l'heure de la mondialisation », et, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, il a appelé tous les pays à dynamiser leur action pour atteindre l'objectif d'une augmentation de 50 % des taux d'alphabétisation d'ici à 2015. Cet objectif de la réduction de moitié des taux d'analphabétisme, qui avait été arrêté lors du Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar, ne pourra être réalisé sans que soient consentis des efforts systématiques au cours des années à venir. Face à cette réalité, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), chef de file des organismes des Nations Unies pour la Décennie pour l'alphabétisation, a appelé les gouvernements du monde entier à assumer leurs responsabilités dans la lutte contre l'analphabétisme et à garantir l'éducation de base à tous leurs citoyens.

33. L'alphabétisation est une composante fondamentale de l'éducation de base. L'illettrisme entrave l'existence des analphabètes jusque dans leurs activités quotidiennes. Les carences dans leur scolarisation les empêchent de profiter des nouvelles possibilités d'emploi qui s'offrent, notamment, dans les nouveaux secteurs industriels fondés sur la connaissance et les technologies. Les personnes de faible niveau d'instruction éprouvent souvent des difficultés à s'exprimer hors de leur entourage immédiat, ce qui les empêche de s'ouvrir à un cercle social plus vaste. Il est plus difficile pour les personnes analphabètes ou de faible niveau d'instruction d'obtenir des renseignements sur les soins de santé sous une forme qu'ils puissent exploiter. C'est dans cette optique que l'UNESCO, faisant écho au défi posé à l'ONU, annonce que « l'alphabétisation est plus efficace si elle est associée à des buts et des utilisations pratiques tels que la création de moyens de subsistance, le règlement de problèmes et l'accès à de nouvelles sources d'information, autrement dit si elle est associée aux moyens permettant aux personnes de se prendre en charge et d'évoluer dans la société qui les entoure ». L'alphabétisation est un moteur vital, salubre et puissant dans la vie des personnes, qui leur permet de faire des choix, de participer et d'exercer leurs droits, en d'autres termes d'être libres.

34. En Bolivie, un projet novateur du FNUAP s'attaque à l'analphabétisme et à la mortalité maternelle dans les régions de Chuquisaca et Potosí, où 70 % des femmes autochtones sont analphabètes et souffrent des taux de mortalité maternelle les plus élevés du pays. Au cours des trois années écoulées, des cours d'alphabétisation dispensés en langue autochtone et en espagnol, associés à des séances d'information sur la santé de la procréation et les conditions d'une maternité sans risque, ont permis à plus de 100 000 femmes et hommes d'apprendre à lire et à écrire et d'apprendre l'existence de services de secours sanitaire.

35. L'éducation de tous les enfants, filles et garçons, sur un pied d'égalité, doit demeurer un impératif, quelle que soit la situation. Ceci est particulièrement vrai dans les situations de crise humanitaire prolongée, où bien souvent l'on n'accorde pas à l'éducation un degré de priorité suffisant, et où les filles en particulier sont davantage défavorisées. Dans le chapitre IX du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, il est affirmé au paragraphe 9.22 que « Des mesures devraient être prises pour veiller à ce que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays bénéficient d'une éducation de base, de possibilités d'emploi, d'une formation professionnelle et de services de santé de base, y compris de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale ».

« 10.25. ... Les réfugiés devraient avoir accès au logement, à l'éducation, aux services de santé, y compris les services de planification familiale, et aux autres services sociaux nécessaires, dans des conditions adéquates¹... »

« 11.12 Des activités efficaces d'information, d'éducation et de communication sont une condition préalable à un développement humain durable et préparent la voie à une modification des mentalités et des comportements¹... »

IV. Écarts dans l'éducation

A. Écart financier

36. À ce jour, seuls 36 pays en développement se sont dotés de l'enseignement primaire universel et seuls 31 peuvent y aspirer d'ici à 2015. Vu les tendances actuelles, 88 pays n'ont guère de chances de pouvoir d'ici là garantir cinq ans d'enseignement primaire à tous leurs enfants. En supposant que les pays affecteront plus de leurs ressources propres à l'éducation, on estime pour le seul enseignement primaire, que le financement extérieur additionnel ira d'un peu moins de 5 milliards à plus de 10 milliards de dollars par an. Un écart financier lésera les nations dans la gêne. L'enseignement secondaire et tertiaire coûte encore plus cher. Beaucoup de pays n'ont pas les moyens de répandre l'enseignement en améliorant sa qualité et ont surtout beaucoup de mal à dispenser un enseignement primaire gratuit et universel. Leurs rentrées fiscales totales sont faibles; leurs ministères de l'éducation doivent souvent se battre pour obtenir des crédits budgétaires nationaux; et les fonds ne sont pas toujours disponibles au niveau de l'école où ils peuvent faire le plus de bien. Dans certains cas, les disparités de sexe du personnel enseignant affectent l'accès des filles à l'éducation.

B. Écart dans l'information

37. L'écart dans l'information existe à tous les niveaux. Soixante-dix pour cent des pays en développement manqueraient de l'information administrative et statistique nécessaire pour bien planifier leur éducation à tous égards. Les technologies neuves créent l'âge des réseaux mondiaux qui offrent des débouchés sans précédent mais dont bien des pays sont encore exclus. Dans certains pays, le manque de données fiables sur les résultats scolaires ou sur les orientations à suivre affaiblit les efforts de planification. Or, face aux besoins programmatiques, il faut absolument des données ventilées par sexe et des renseignements exacts sur les recensements et la population.

C. Écart de capacité

38. Pour améliorer l'environnement scolaire et enseigner fructueusement, il faut perfectionner la formation et les conditions d'emploi et de travail des enseignants. Planifier l'éducation pour tous donne l'occasion de faciliter des processus plus solidaires qui engagent la société civile et les localités. Il existe un écart de capacité entre les villes et les campagnes, un besoin de ressources et d'équipements et, souvent, un besoin impérieux d'environnements propices où le public est réceptif. Il faut construire plus d'écoles pour recevoir plus d'élèves, avec des programmes – tant classiques que professionnels – nouveaux et novateurs qui préparent à l'emploi, et il faut construire des écoles plus petites (une salle ou deux pour plusieurs classes) dans les zones éloignées pour en desservir les localités.

39. Il faut des réformes administratives pour augmenter le nombre de directrices, d'administratrices et de planificatrices à tous les niveaux du système d'éducation et pour assurer la participation de planificatrices à tous les niveaux de la planification

et de la gestion de l'enseignement général et professionnel. Il est impératif de sensibiliser à la problématique hommes-femmes. Les réformes des programmes d'études doivent veiller à un contenu qui en tienne compte et qui soit en rapport avec la vie et les réalités quotidiennes, lié à d'autres secteurs, notamment au marché du travail, aux besoins de la vie courante (nutrition, santé et environnement); elles doivent veiller à améliorer l'enseignement des sciences et des mathématiques, l'instruction civique, dont celle de la démocratie et des droits de l'homme, l'éducation et la planification familiales et l'éducation parentale, l'esprit critique et l'aptitude à résoudre les problèmes, l'enseignement de la tolérance et de la diversité et l'orientation pédagogique.

D. Écart entre les sexes

40. De tous les problèmes qui se posent à l'éducation pour tous, l'égalité des sexes est un des plus difficiles. L'instruction des filles est un moyen extrêmement efficace de croissance économique et un investissement social de premier plan. Qu'on y songe, un an d'études pour une mère réduit la mortalité infantile d'environ 10 %; 1 % de plus de femmes ayant une éducation secondaire, estime-t-on, augmente de 0,3 % le revenu par tête. En outre, il est plus probable que les femmes instruites enverront et maintiendront leurs enfants à l'école. Or 75 % des adultes analphabètes du monde sont des femmes et 60 % des 113 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire sont des filles. Les filles constituent aussi la majorité des millions d'enfants qui abandonnent l'école pour se marier, travailler, s'occuper de familles décimées par le sida ou parce qu'elles sont enceintes ou simplement parce que leur éducation n'est pas appréciée.

41. Diverses tendances dans le monde posent des problèmes spéciaux aux femmes et exigent une riposte fondée sur les connaissances issues de l'éducation. Une société où la connaissance prend de plus en plus d'importance avec des techniques d'information et de communication en plein essor exige que les femmes reçoivent une éducation et une formation appropriées pour fonctionner dans le cadre contemporain et réussir dans un environnement économique, social et culturel changeant. Tant la restructuration économique mondiale que l'assouplissement de l'économie et que la dégradation de l'environnement affectent les filles et les femmes, et souvent gênent leur participation à l'éducation. Améliorer leur accès à l'éducation rappelle aussi qu'il faut améliorer le cadre physique du système scolaire (soit par la création de dortoirs pour fillettes) et s'occuper des aspects de sécurité qui peuvent nuire à l'éducation des filles.

V. Plaidoyers et partenariats

« 7.22. Les gouvernements sont encouragés à faire porter l'essentiel des efforts visant à atteindre leurs objectifs en matière de population et de développement sur l'éducation et les mesures volontaires plutôt que des mesures d'incitation ou de dissuasion¹. »

42. L'éducation fait appel à tous les secteurs. Il y a lieu d'établir des liens entre ses orientations et ses programmes et la réduction de la pauvreté. Les actions intéressant la politique de l'éducation doivent se voir dans le contexte plus large des actions législatives et administratives, des apports pédagogiques, des ressources disponibles et des partenariats avec les parties prenantes. La politique recommandée encadre et légitime les actions requises pour améliorer l'éducation des filles et des garçons et des hommes et des femmes. Il faut aussi améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation et les lier aux tendances du marché du travail.

« 3.8. Il conviendrait de renforcer la volonté politique, de mettre en oeuvre des stratégies intégrées en matière de population et de développement en créant des programmes d'éducation et d'information du public...¹ »

43. La participation des jeunes à leur propre développement est une autre priorité importante, surtout dans les pays en développement où ce groupe de population est plus nombreux que jamais. L'Alliance pour la jeunesse africaine, un partenariat de pays de programmes, le FNUAP et le Programme de technologies sanitaires appropriées et Pathfinder International ont commencé en 2001 à appliquer aux adolescents des programmes de prévention du virus du sida et de santé génésique. Basée au Botswana, au Ghana, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, cette initiative travaille de près avec ses partenaires d'exécution pour édifier une capacité technique et, entre autres efforts, promouvoir des approches propices aux jeunes et renforcer les réseaux de plaidoyer, surtout auprès des médias, avec un fort élément de participation des jeunes et de communication pour changer les conduites.

« 6.15. Les jeunes devraient être particulièrement associés à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des activités de développement qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne. Une telle participation revêt une importance spéciale en ce qui concerne les programmes d'information et d'éducation, les activités de sensibilisation et les services concernant la santé en matière de reproduction et de sexualité, notamment la prévention de la contamination par le virus du sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles... De plus, il faudrait mettre au point des programmes d'éducation qui apprennent aux jeunes à planifier leur existence, à adopter des modes de vie sains et à ne pas succomber à la toxicomanie¹. »

44. Les pays doivent faire des réformes de politique idoines : années scolaires plus longues et plus souples, recrutement et gestion d'enseignants mieux adaptés aux localités, expansion de l'usage des langues locales, achat de plus de manuels et autres matériaux d'étude, et enfin et surtout, suppression des frais de scolarité. Les recommandations pour améliorer l'étude devraient s'axer sur l'environnement physique, l'enseignant, le programme, les matériaux d'étude et les systèmes parallèles de prestation, et l'éducation des adultes de tous âges. La qualité de l'éducation que reçoivent les filles et les femmes est préoccupante, vu les

stéréotypes et préjugés qui règnent à l'école, dans les manuels, dans les matériaux d'enseignement et d'étude, et dans le système de prestation. Un grand problème subsiste : veiller à ce que la vaste vision de l'éducation pour tous soit un concept inclusif reflété dans les mesures du gouvernement national et des organes de financement. Il faut un fort engagement politique, de nouveaux partenariats avec la société civile et l'appui stratégique des organes de financement. L'éducation pour tous ne doit pas englober que l'éducation scolaire officielle mais aussi celle des programmes d'éducation des jeunes enfants, d'alphabétisation et d'initiation à la vie active. Faire que filles et garçons bénéficient à égalité de l'éducation n'exige rien de moins que d'intégrer les préoccupations d'égalité des sexes à la conception et à l'application des orientations et stratégies sectorielles. On voit de mieux en mieux l'importance de la collecte et de l'analyse minutieuse de données fiables et ventilées par sexe aux niveaux national et sous-national.

45. L'éducation devrait être intégrée aux approches sectorielles et aux documents de stratégie pour réduire la pauvreté. Il est urgent d'accroître la prise de conscience et l'engagement chez les décideurs, les planificateurs, les personnalités influentes et les éducateurs pour que les programmes éducatifs sur la population et la santé génésique reçoivent la priorité suprême. Il faudrait revendiquer des orientations et programmes d'éducation nationale qui maximisent l'inscription des femmes et l'achèvement de leurs études. De l'engagement politique dépend le succès de l'éducation pour tous. L'investissement public et les réformes de politique sont essentiels. Comme on l'a dit à Dakar, la décennie écoulée depuis Jomtien a prouvé qu'on peut faire de grands progrès vers les buts de l'éducation pour tous s'il existe un fort engagement politique appuyé par un nouveau partenariat avec la société civile et davantage d'appui stratégique par les organes de financement. Ces partenariats et ces stratégies fournissent des liens avec les ressources et réseaux disponibles ayant une capacité établie dans ce domaine.

46. Les gouvernements, les donateurs et autres membres du système des Nations Unies, ainsi que les ONG, le secteur privé, les médias et la société civile, y compris les groupes de jeunes et de femmes, sont invités à continuer d'appuyer et de réclamer avec force l'éducation pour tous, notamment celle des filles, aux niveaux mondial, régional et national. Les efforts entrepris devraient reconnaître l'importance dans l'éducation des parents, et d'autres adultes qui peuvent servir de modèles et de guides aux adolescents et aux jeunes. L'éducation des parents peut améliorer leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants, et rester un élément important des interventions éducatives au niveau local.

VI. Conclusion

47. Le monde actuel connaît d'énormes problèmes dont ceux de la mondialisation de la production et des échanges; des conflits et de l'aggravation des rivalités ethniques; de l'élargissement du fossé informatique; et ceux, persistants, de la famine, de la pandémie et de la distribution inégale des ressources. L'éducation est le dénominateur commun pour attaquer ces problèmes et faire que la stabilité, la sécurité et la justice règnent dans le monde. Il y a aujourd'hui sur la planète 1 milliard de jeunes de 15 à 24 ans dont beaucoup grandissent dans la pauvreté ou les conflits – c'est la plus grande population de jeunes de l'histoire. Pour que cette jeune génération, au-delà de la simple survie, puisse contribuer au bien-être de ses familles et de ses

sociétés, un effort concerté et massif s'impose. Ces jeunes doivent apprendre à rester en bonne santé, à subvenir aux besoins de leur famille et à trouver de nouveaux emplois ou à rester employés. L'évolution du monde et de la démographie indique que les besoins d'éducation du monde évoluent aussi. Il ne suffit plus de croire qu'on peut se contenter de faire la classe aux enfants. Il faut fournir à ceux qui autrement ne seront pas instruits un enseignement et une éducation informels, novateurs, souples et non traditionnels.

48. À l'aide des déclarations publiques et des directives de politique, les éléments du système des Nations Unies et ses partenaires devraient continuer à préconiser la formulation de politiques et de programmes d'éducation nationale qui maximisent l'inscription des filles et des femmes et leur maintien à l'école, défendent la valeur des petites filles dans leur famille et dans la société, et mobilisent la participation locale pour appuyer l'éducation pour tous. L'approche globale envers l'éducation devrait rester alignée sur les priorités et les directions ultérieures à la Conférence et opérationnalisée au niveau national par ses liens avec la promotion de la santé génésique, de l'égalité des sexes, du respect des droits de l'homme et de la culture et des stratégies de population et de développement.

Notes

¹ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Ibid., résolution 1, annexe, chap. II

³ Voir *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000* (Paris 2000).

⁴ Voir *Rapport final de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990*, Commission interinstitutions (Banque mondiale, PNUD, UNESCO, UNICEF) pour la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, New York, 1990, appendice I.